

**AU/31/1.7.1/20230719/100**

**Objet** : Avenant au marché public de coordination S.P.S. relatif aux travaux d'aménagement d'un poste de police municipale

**Le Maire de MONTEUX,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020.par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.3/20210209/26 du 9 février 2021 relative à la conclusion d'un marché public ayant pour objet une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, dans le cadre du projet d'aménagement d'un poste de police municipale ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.7.1/20230706/98 du 6 juillet 2023 relative à la prolongation de la durée globale d'exécution des travaux d'aménagement d'un poste de police municipale ;

VU les dispositions prévues dans le cadre du marché de coordination S.P.S. en cas d'allongement de la durée des travaux ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-1,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer l'avenant n° 1 au marché public conclu avec DEKRA INDUSTRIAL SAS pour une mission de coordination S.P.S. dans le cadre du projet d'aménagement d'un poste de police municipale :

- dont l'objet est la prolongation de la durée d'exécution de la mission pour une période de deux mois ;
- dont l'incidence financière s'élève à 622 euros HT, soit une augmentation de 13,07%.

**Article 2** : Le nouveau montant du marché public s'élève donc à 5 382 euros HT.

**Article 3** : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits aux budgets de la Commune.

MONTEUX, le 19 juillet 2023

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Envoyé le : 21.07.2023

Publié le : 21.07.2023